

## Conseil municipal : un parc de stationnement pour aller à l'île Vierge

Le conseil municipal a voté, jeudi, une demande de subvention à la région Bretagne pour le parc de stationnement (150 places) situé à côté de la Maison des minéraux. Le coût de ce projet est de 150 000 €. Le taux maximum de subvention est de 70 % plafonné à 100 000 € pour l'année 2020.

Situé à 800 m en aval du site de l'île Vierge, à proximité du village de Saint-Hernot, ce parking vient en complément de celui de la Maison des minéraux déjà existant, d'une

capacité de 100 véhicules. Il vise à canaliser le flux des visiteurs de ce site touristique très fréquenté depuis quelques années et qui aujourd'hui se dégrade.

Une interdiction totale de circulation, et donc de stationnement, a été mise en place sur les différents points d'accès au site pour privilégier les déplacements doux (piétons, vélos...)

### **Choucas**

Le conseil a adopté une motion concernant la présence des choucas des

tours, sur proposition de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) qui demande que les dégâts causés par cet animal protégé soient indemnisés par l'État. Le syndicat agricole demande aussi que l'espèce devienne chassable pour une durée de deux ans.

Une étude nationale doit être menée sur la population des corvidés avec un focus dans le Finistère.